



**F A É C U M**

# **RAPPORT DU COMITÉ DE TRAVAIL** **CONCERNANT L’AFFILIATION** **NATIONALE**

**FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES  
DU CAMPUS DE L’UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**

Adopté à la 515<sup>e</sup> séance du conseil central

13 mai 2015

Rédaction :

Nicolas Bérubé

Révision :

Blandine Parchemal  
Chloé Thibault  
Guillaume Plourde  
Jonathan Purenne  
Martin Dufresne  
Nicolas Lavallée  
Ricardo Charles  
Yan Giroux

Le contenu de ce document ne représente pas nécessairement le point de vue de l'auteur.

Ce document a été adopté lors de la 515<sup>e</sup> séance ordinaire du conseil central, le 13 mai 2015.

**FAÉCUM**

3200, rue Jean-Brillant, local B-1265  
Montréal (Québec) H3T 1N8

Tél. 514 343-5947 ♦ Fax. 514 343-7690

**[www.faecum.qc.ca](http://www.faecum.qc.ca)**

[info@faecum.qc.ca](mailto:info@faecum.qc.ca)

Depuis 1976, la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM) représente, par l'intermédiaire de 83 associations étudiantes, 40 000 étudiants et étudiantes de l'Université de Montréal. Elle a pour mission la défense des droits et intérêts de ses membres dans les sphères universitaire et sociale. Elle vise aussi, par l'entremise de ses services et de ses différentes activités socioculturelles, à améliorer le passage de la population étudiante à l'Université de Montréal. La FAÉCUM est la plus importante association étudiante de campus au Québec.

# TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION</b>	<b>4</b>
<b>1. MISSION</b>	<b>5</b>
<b>2. STRUCTURES</b>	<b>7</b>
2.1. MEMBRES ET ADHÉSION	7
2.2. CONSEIL D'ADMINISTRATION	10
2.3. FONDS DE RESSOURCES POUR ACTIONS SOCIALES	10
2.4. EXÉCUTIF	12
<b>3. MODALITÉS DE VOTE</b>	<b>15</b>
<b>4. COMMUNICATION ET ACCÈS</b>	<b>19</b>
<b>5. COTISATIONS</b>	<b>24</b>
<b>6. ENJEUX SPÉCIFIQUES</b>	<b>25</b>
6.1. ÉDUCATION	25
6.2. ENJEUX SOCIAUX	26
<b>RAPPEL DES RECOMMANDATIONS</b>	<b>27</b>

## INTRODUCTION

À la suite de l'adoption, lors du dernier congrès de la FAÉCUM, de l'orientation sur la participation à la création d'une nouvelle association nationale, il va sans dire que la communauté étudiante de l'Université de Montréal reconnaît l'importance d'une représentation des étudiants au niveau national. En effet, une association étudiante nationale est cruciale pour établir des relations crédibles avec le gouvernement afin de défendre les droits et les intérêts des étudiants et des étudiantes. Un appel de mémoires a été lancé : du 10 avril au 4 mai 2015, les membres étudiants et les associations étudiantes pouvaient soumettre un mémoire et répondre à un questionnaire en ligne pour indiquer leurs priorités. Lors du conseil central du 8 avril, un comité de travail sur l'affiliation nationale dont le mandat était de rassembler les mémoires et de produire un rapport a été nommé. Ce rapport, que constitue le présent document, contient l'information colligée des 170 mémoires reçus et les recommandations qui en découlent.

Le contenu des mémoires, principalement qualitatif, a été regroupé par thèmes ou par mots-clés. Le nombre de mentions de chaque thème sera indiqué en note de bas de page chaque fois qu'il en sera question. Il va sans dire que cette analyse qualitative est subjective et imparfaite, et que l'échantillon des répondants est peu représentatif, surtout considérant qu'un membre peut avoir répondu individuellement ainsi que par l'intermédiaire de son association étudiante.

De plus, il est crucial de ne considérer le nombre de mentions qu'à titre indicatif sur l'importance pour le conseil central de se prononcer sur certains enjeux, et de ne pas voir ce nombre comme une indication de la popularité d'une certaine position.

La totalité des idées transmises sont mentionnées dans ce mémoire, peu importe leur nombre de mentions. Le comité de travail a jugé qu'une idée appartient au conseil central, et s'est donné le but de soumettre toutes les opinions soulevées dans un format pratique et accessible. La majorité des points soulevés pouvant faire l'objet d'une recommandation a été formulée de cette manière par le comité. Dans le cas d'enjeux moins consensuels, le comité propose une recommandation qui a été obtenue par consensus, mais la totalité des opinions divergentes est tout de même répertoriée dans le présent rapport afin que le conseil central puisse prendre une décision éclairée.

## 1. MISSION

La mission de la prochaine association étudiante nationale (PAEN<sup>1</sup>) principalement mentionnée dans les mémoires était la défense des droits et des intérêts des étudiants et étudiantes<sup>2</sup>, spécialement auprès des différents ordres de gouvernement<sup>3</sup>.

Pour être efficace, la défense des droits et des intérêts de la communauté étudiante devrait passer par l'élaboration de recherches détaillées et crédibles. À ce sujet, quelques réponses mentionnent l'importance pour la PAEN de baser son discours sur du contenu<sup>4</sup>. Il serait donc crucial que la PAEN occupe ce rôle de développement de contenu. Pour beaucoup d'associations étudiantes québécoises, une organisation nationale est le seul organe qui peut disposer des ressources nécessaires pour élaborer des recherches de qualité. En outre, il est évident que le développement de ce contenu peut également passer par l'utilisation du contenu préalablement développé par des associations membres, lorsque celles-ci possèdent les ressources nécessaires<sup>5</sup>. C'est pourquoi le comité recommande :

### Recommandation 1

Que la prochaine association étudiante nationale base son discours sur des recherches crédibles et de qualité.

Dans le but de communiquer son utilité à ses membres, il serait important que la PAEN puisse également définir les gains concrets<sup>6</sup> qu'elle apporte au mouvement étudiant et qu'elle soit proactive à ce sujet<sup>7</sup>. Ainsi, les buts de la PAEN devraient être centrés autour d'objectifs clairs et concrets pour l'amélioration des conditions de vie des étudiants et des étudiantes du Québec. C'est pourquoi le comité recommande :

### Recommandation 2

Que la mission de la prochaine association étudiante nationale soit de se concentrer sur l'amélioration concrète des conditions de vie étudiantes.

---

<sup>1</sup> Notez que cet acronyme a été choisi dans le but d'alléger le texte et ne constitue pas une suggestion officielle de nom pour la prochaine association étudiante nationale. Une association étudiante a également mentionné l'importance de choisir un nom vendeur dont l'acronyme n'est pas déjà utilisé et qui évite le mot « nouvelle » pour assurer la pérennité de l'association nationale.

<sup>2</sup> 69 mentions.

<sup>3</sup> 19 mentions.

<sup>4</sup> 3 mentions.

<sup>5</sup> 1 mention.

<sup>6</sup> 4 mentions.

<sup>7</sup> 2 mentions.

Finalement, il serait également crucial de ne pas négliger les enjeux de recherche liés à l'éducation supérieure<sup>8</sup>. Considérant que ceux-ci sont souvent déterminés par le gouvernement fédéral<sup>9</sup>, le comité recommande :

**Recommandation 3**

Que la prochaine association étudiante nationale se concentre sur la représentation provinciale ainsi que sur la représentation fédérale.

---

<sup>8</sup> 3 mentions.

<sup>9</sup> 5 mentions.

## 2. STRUCTURES

Plusieurs mémoires ont évoqués des concepts et des valeurs indirectement liés à la structure de la PAEN. À titre d'exemple, certains ont fait mention du syndicalisme de combat<sup>10</sup> et des concepts de démocratie directe et de démocratie participative<sup>11</sup>. D'autres précisent que la structure doit être légère<sup>12</sup>, inspirée du modèle syndical<sup>13</sup> ou de celui de l'ASSÉ<sup>14</sup>. Quelques mémoires signalent l'importance pour l'exécutif d'une association nationale de faire preuve de leadership, de guider et de mobiliser les membres<sup>15</sup>. De plus, plusieurs autres concepts comme la démocratie<sup>16</sup>, la justice<sup>17</sup> et l'impartialité politique<sup>18</sup> ont été cités.

Un bon nombre de répondants et répondantes ont également soulevé l'importance de développer des moyens de pression alternatifs et de ne pas recourir systématiquement à la grève<sup>19</sup>, citant parfois la valeur du pacifisme<sup>20</sup>.

Il est très difficile d'appliquer ces valeurs sous forme de recommandations concrètes quant à la structure de la PAEN, mais elles pourront être gardées en tête lors de la lecture des prochaines recommandations de cette section ainsi que de la section 4 du présent avis.

### 2.1. MEMBRES ET ADHÉSION

La population étudiante de la PAEN n'est pas facile à circonscrire. En effet, il serait possible de se limiter à l'ensemble des associations étudiantes universitaires<sup>21</sup>, ou de considérer également les étudiants et les étudiantes du cégep<sup>22</sup>, voire même du secondaire<sup>23</sup>. Les réalités des populations étudiantes universitaires, collégiales et du secondaire sont radicalement différentes les unes des autres, et bien que plusieurs enjeux soient parfois communs, les structures mêmes des écoles secondaires, des cégeps et des universités diffèrent énormément. Dans le souci de bien représenter les enjeux universitaires, mais de rester ouvert à une collaboration avec les associations étudiantes collégiales et du secondaire, le comité recommande :

---

<sup>10</sup> 2 mentions.

<sup>11</sup> 13 mentions.

<sup>12</sup> 1 mention.

<sup>13</sup> 1 mention.

<sup>14</sup> 3 mentions.

<sup>15</sup> 4 mentions.

<sup>16</sup> 14 mentions.

<sup>17</sup> 7 mentions.

<sup>18</sup> 4 mentions.

<sup>19</sup> 17 mentions.

<sup>20</sup> 4 mentions.

<sup>21</sup> 90 mentions.

<sup>22</sup> 34 mentions.

<sup>23</sup> 10 mentions.

#### **Recommandation 4**

Que la prochaine association étudiante nationale soit une organisation ayant pour seuls membres des étudiants universitaires, et qu'advenant un désir de la part d'autres associations étudiantes de s'y joindre, qu'elle privilégie l'option d'une coalition plutôt que l'adhésion desdites associations étudiantes.

Dans le même ordre d'idées, les enjeux de la PAEN pourraient parfois rejoindre ceux d'autres associations, groupes ou syndicats. Il faut également noter l'importance de la solidarité sociale et syndicale, et celle d'avoir de bonnes relations avec d'autres associations aux buts semblables<sup>24</sup>. C'est pourquoi le comité recommande :

#### **Recommandation 5**

Que la prochaine association étudiante nationale soit ouverte à l'établissement de coalitions ponctuelles avec des associations ou regroupements externes.

Les associations étudiantes fonctionnent sous plusieurs modèles différents à travers le Québec. Certaines associations sont départementales, modulaires, facultaires ou de campus. Plusieurs personnes ont mentionné le désir d'inclure davantage les associations locales dans la PAEN<sup>25</sup>. Cette inclusion pourrait se faire à travers les recommandations concernant le fonds de ressources pour actions sociales ainsi que celles de la section portant sur la communication et l'accès ci-dessous. Par contre, l'inclusion des associations départementales en tant que membres votants amènerait un lot de problèmes, surtout si le but de la PAEN est de regrouper une majorité d'étudiantes et d'étudiants québécois<sup>26</sup>. Le principal problème serait sans conteste le poids démesuré des associations urbaines par rapport aux associations régionales. Par exemple, la FAÉCUM possède 83 associations membres, alors que l'AGEUQAT est constituée d'une seule association de campus sans association membre. De plus, une association comme la CADEUL regroupe 87 associations membres réparties dans 16 associations facultaires. Ainsi, si la PAEN admettait les associations locales, un membre de la CADEUL pourrait être représenté trois fois, par l'entremise de ses associations départementale, facultaire et de campus.

De plus, le problème logistique d'accommoder des centaines d'associations est réel en termes d'hébergement, de locaux et de nourriture. Cela pourrait aussi créer une inégalité dans la représentation des associations. En effet, certaines associations locales qui ont des ressources financières limitées étant donné leur faible nombre de membres ne peuvent pas assumer les frais nécessaires de représentation et de déplacement, ce qui les désavantagerait par rapport aux autres<sup>27</sup>. Les associations de campus, quant

---

<sup>24</sup> 8 mentions.

<sup>25</sup> 8 mentions.

<sup>26</sup> 7 mentions.

<sup>27</sup> 1 mention.



à elles, ont généralement des ressources financières plus importantes, ce qui permettrait de régler ce problème. C'est pourquoi le comité recommande :

### **Recommandation 6**

Que les membres votants de la prochaine association étudiante nationale soient des associations étudiantes qui représentent tous les étudiants et étudiantes de leur établissement d'enseignement, ou que ses membres ne soient pas représentés par une association étudiante accréditée ou reconnue ayant un plus large bassin d'accréditation ou de reconnaissance au sens de la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants (RLRQ, c. A-3.01).

Par contre, il serait également utile d'aménager une tribune spéciale pour les membres individuels, spécialement les nouveaux étudiants et les nouvelles étudiantes qui souhaitent s'exprimer et qui ignorent le processus complexe de représentation au sein de leur association étudiante de campus.

### **Recommandation 7**

Que des sous-instances soient créées au sein de la prochaine association étudiante nationale pour permettre aux membres individuels ou aux personnes externes de s'exprimer.

Les processus d'affiliation et de désaffiliation de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) ont causé plusieurs problèmes au cours des dix dernières années. À quelques exceptions près, toutes les tentatives de désaffiliation ont réussi, malgré le processus complexe qu'elles sollicitent et les conflits récurrents entre les règlements de l'association membre et de l'association nationale. De plus, un processus complexe de désaffiliation maintient au sein de l'association nationale les membres qui ne désirent plus en faire partie. Cela engendre un climat néfaste qui nuit à l'avancement de projets étudiants. Il est crucial de se rappeler l'importance de la souveraineté locale et du respect des mécanismes de prise de décision des associations membres<sup>28</sup>. De plus, une structure « easy in / easy out » plus flexible et adaptable<sup>29</sup> placerait la responsabilité des communications sous l'exécutif, qui devrait alors construire des projets suffisamment rassembleurs auxquels les membres auraient envie de participer. C'est pourquoi le comité recommande :

### **Recommandation 8**

Que les modalités d'adhésion et de désaffiliation de la prochaine association étudiante nationale se fassent dans le respect des mécanismes de prise de décision des associations membres.

---

<sup>28</sup> 2 mentions.

<sup>29</sup> 3 mentions.

Cependant, il est crucial pour l'établissement des projets et du budget d'assurer la stabilité et le respect des engagements des cotisations annuelles pour permettre une réorganisation adéquate advenant une modification du nombre de cotisations reçues. Ainsi, le comité recommande :

### **Recommandation 9**

Que les désaffiliations de la prochaine association étudiante nationale soient effectives seulement au début de l'année financière suivant la désaffiliation.

## **2.2. CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Dans le but de mettre en place une structure efficace et intègre<sup>30</sup>, la PAEN devrait obligatoirement se doter d'un conseil d'administration s'occupant des enjeux financiers et légaux<sup>31</sup>, et d'un audit financier fait par un vérificateur externe impartial nommé par les membres<sup>32</sup>. Il faudrait cependant s'assurer que chaque association membre puisse avoir une voix au sein de ce conseil d'administration. C'est pourquoi le comité recommande :

### **Recommandation 10**

Que la prochaine association étudiante nationale possède un conseil d'administration au sein duquel chaque association étudiante membre pourra nommer un membre.

## **2.3. FONDS DE RESSOURCES POUR ACTIONS SOCIALES**

Les associations étudiantes nationales sont généralement les plus grands regroupements de jeunes Québécois et Québécoises; elles ont ainsi un rôle moral à jouer en tant que groupe de jeunes citoyens en plus de leur mission liée aux enjeux du monde de l'éducation. Malgré cela, la priorité de la PAEN devrait demeurer l'éducation et les conditions de vie des étudiants et des étudiantes. Certains mémoires mentionnent d'ailleurs le fait que la PAEN devrait se concentrer uniquement sur les enjeux touchant l'éducation supérieure<sup>33</sup>, alors que d'autres soulignent qu'elle devrait également être ouverte à d'autres enjeux selon la volonté de ses membres<sup>34</sup>.

Ainsi, la PAEN devrait se pourvoir d'une structure efficace qui permet aux enjeux sociaux qui ne sont pas directement liés à l'éducation ou aux enjeux plus locaux de prendre forme. On note entre autres cette nécessité par la création récente de la CRAIES (Campagne de revendications et d'actions interuniversitaires pour les étudiants et étudiantes d'éducation en stage), qui regroupe plusieurs

<sup>30</sup> 4 mentions.

<sup>31</sup> 2 mentions.

<sup>32</sup> 1 mention.

<sup>33</sup> 4 mentions.

<sup>34</sup> 9 mentions.

associations départementales et de campus autour d'une campagne pour l'obtention d'une compensation financière des stages finaux en éducation. Par contre, des initiatives ponctuelles comme la CRAIES comportent quelques lacunes quant aux ressources et au suivi des enjeux, et pourraient énormément bénéficier d'un soutien financier et en ressources humaines de la part d'une association nationale. Cela pourrait se réaliser par la création de groupes ponctuels centrés autour de campagnes précises, sans que celles-ci ne prennent la priorité sur les enjeux liés à l'éducation. La structure recherchée devrait également permettre aux enjeux de provenir de la base étudiante et non uniquement de l'exécutif<sup>35</sup>.

En termes plus précis, cette structure prendrait la forme d'un fonds de ressources pour actions sociales (FRAS). Les montants alloués à ce fonds seraient établis, par exemple, selon une proportion fixée du budget annuel total de la PAEN. Les associations membres pourraient, chaque année, soumettre des projets de campagne au FRAS selon un canevas préalablement fourni comprenant des objectifs, un budget et un plan d'action.

Ces demandes de soutien auraient besoin d'être revues et défendues adéquatement, c'est pourquoi il est recommandé d'implanter un mécanisme de conseil et de bonification de ces demandes. Tout d'abord, les demandes devraient être proposées par les associations membres ayant le droit de proposition pour qu'on leur attribue les responsabilités liées au projet et qu'on s'assure de la qualité et de la crédibilité de celui-ci. Cependant, même si la proposition est amenée par une association membre, des associations départementales et des regroupements locaux pourraient participer au projet, à l'instar du fonctionnement de la CRAIES.

La proposition devrait également être acceptée par le conseil d'administration de la PAEN, qui pourrait alors évaluer les ramifications légales et financières du projet, et conseiller les associations membres pour améliorer la qualité de la demande. Cette évaluation est importante puisque le conseil d'administration aurait également un rôle de gestion et d'imputabilité concernant les dépenses du FRAS. Une fois approuvées par le conseil d'administration, les demandes pourraient être soumises à l'assemblée générale, qui pourrait alors choisir quelles demandes financer selon le budget disponible. Il est à noter que le terme « assemblée générale » est ici utilisé pour indiquer l'instance décisionnelle suprême de la PAEN.

Les campagnes qui seront financées par le FRAS bénéficieraient ainsi d'un budget qui servirait, par exemple, à embaucher des chercheurs pour développer du contenu, ou un coordonnateur de campagne pour s'assurer d'un suivi adéquat, ou encore à créer du matériel de campagne. Ce coordonnateur de campagne pourrait également être placé sous la responsabilité d'un membre de

---

<sup>35</sup> 2 mentions.

l'exécutif pour instaurer un mécanisme de reddition de comptes et garantir l'utilisation adéquate des sommes allouées.

Ainsi, les campagnes du FRAS bénéficieraient de l'expérience et des contacts de la PAEN, ainsi que de sa notoriété et de sa crédibilité liée au nombre de membres qu'elle représente. Cependant, même si les campagnes du FRAS demanderaient beaucoup moins de ressources à l'exécutif et aux employés de la PAEN, il faudrait limiter leur nombre pour ne pas épuiser ces ressources et pour minimiser leur effet sur le fonctionnement de la PAEN.

Dans un tel système, le succès des campagnes menées par le FRAS relèverait principalement des membres qui les mèneront. Ainsi, le FRAS serait l'occasion parfaite de canaliser l'énergie et les ressources des membres qui veulent travailler sur des enjeux spécifiques. En échange, la PAEN s'engagerait à encadrer ces campagnes grâce à un membre de l'exécutif affecté à cette tâche et à leur procurer les conseils, l'expérience et les ressources financières nécessaires à leur succès. Ainsi, n'importe quelle initiative dans laquelle les étudiants et les étudiantes désireraient s'engager pourrait être acceptée par la PAEN.

Considérant que la structure du FRAS permettrait de régler de nombreux conflits liés au traitement des enjeux sociaux<sup>36</sup>, au respect des différences<sup>37</sup> et à l'inclusion<sup>38</sup>, et permettrait une participation active des membres et des associations locales<sup>39</sup>, le comité recommande :

### **Recommandation 11**

Que la prochaine association étudiante nationale possède un fonds de ressources pour actions sociales auquel les associations membres peuvent soumettre des projets de campagne qui seront vérifiés sans qu'ils soient pour autant rejetés par le conseil d'administration et soumis à l'assemblée générale pour approbation jusqu'à l'épuisement du fonds ou l'atteinte d'un nombre maximal de campagnes établi selon les ressources humaines disponibles.

## **2.4. EXÉCUTIF**

Il appert impensable que les membres constituant l'exécutif d'une association nationale étudiante crédible ne travaillent pas à temps plein sur les enjeux puisque cette association doit également se concentrer sur le développement de contenu<sup>40</sup> et la communication avec ses membres<sup>41</sup>. Par exemple, en examinant la

---

<sup>36</sup> 13 mentions.

<sup>37</sup> 29 mentions.

<sup>38</sup> 7 mentions.

<sup>39</sup> 8 mentions.

<sup>40</sup> 3 mentions.

<sup>41</sup> 33 mentions.

charge de travail de l'exécutif de la FAÉCUM, on voit que le nombre d'heures accordé à la coordination du mouvement étudiant est grand. Malgré le fait qu'un mémoire ait fait mention que l'exécutif ne devrait pas être rémunéré<sup>42</sup>, plusieurs autres ont souligné l'importance pour les membres d'un exécutif d'avoir les moyens de subvenir à leurs besoins de base<sup>43</sup>. Le comité recommande ainsi :

### **Recommandation 12**

Que les membres de l'exécutif de la prochaine association étudiante nationale soient rémunérés pour un travail à temps plein.

De plus, il serait crucial pour la PAEN d'avoir des employés permanents pour assurer une expertise aux membres de l'exécutif, ainsi que pour procurer une pérennité de la mémoire institutionnelle<sup>44</sup>. Le comité recommande donc :

### **Recommandation 13**

Que les membres de l'exécutif de la prochaine association étudiante nationale puissent embaucher des ressources humaines adéquates pour répondre aux besoins des étudiants et des étudiantes.

Concernant le statut étudiant d'un membre de l'exécutif, il serait judicieux de considérer le programme de bourses pour permanents élus afin de maximiser les sources de financement de la PAEN, sans pour autant obliger les membres de l'exécutif à être étudiants lors de leur mandat. Il serait cependant important que les membres de l'exécutif soient issus de la communauté étudiante. C'est pourquoi le comité recommande :

### **Recommandation 14**

Que les membres de l'exécutif de la prochaine association étudiante nationale n'aient pas obligatoirement à conserver un statut d'étudiant pendant leur mandat, sauf au moment de leur élection.

Quelques mémoires ont également fait mention de l'importance de créer des postes ou des branches de la PAEN réservés à certaines régions, à certaines facultés et aux cycles supérieurs<sup>45</sup>, ainsi qu'au corps professoral et au rectorat<sup>46</sup>. La FEUQ possédait un coordonnateur aux régions qui agissait à titre de guichet unique pour les associations régionales. Cela pouvait créer quelques problèmes dans le cas où ce coordonnateur n'était pas apprécié. Il appert donc nécessaire de nommer une équipe efficace d'internes comme décrite dans la section 4, parmi lesquels les associations régionales pourront choisir la personne avec laquelle elles souhaitent communiquer. Pour ce qui est des postes de représentants de certaines

---

<sup>42</sup> 1 mention.

<sup>43</sup> 6 mentions.

<sup>44</sup> 2 mentions.

<sup>45</sup> 6 mentions.

<sup>46</sup> 1 mention.

facultés, ceux-ci seraient trop nombreux considérant le nombre élevé de facultés à travers les universités québécoises, et les représentants du corps professoral et du rectorat empêcheraient la PAEN de représenter d'abord et avant tout les positions des étudiants et des étudiantes. Cependant, l'inclusion d'un poste spécifique aux cycles supérieurs a été suggérée par plusieurs associations et était appréciée à la FEUQ puisqu'il est très difficile pour un étudiant ou une étudiante au baccalauréat de comprendre les enjeux spécifiques à la recherche et aux cycles supérieurs. Ainsi, le comité recommande :

**Recommandation 15**

Qu'il y ait des postes spécifiques au premier cycle et aux cycles supérieurs au sein de l'exécutif de la prochaine association étudiante nationale.

### 3. MODALITÉS DE VOTE

Les modalités de vote ont joué un rôle important dans plusieurs désaffiliations de la FEUQ. En effet, plusieurs associations membres représentant un plus petit nombre d'étudiants et d'étudiantes ne sentaient pas leur voix adéquatement représentée, et certaines avaient l'impression que leur présence n'avait aucun effet. Il serait important de renverser cette tendance et de laisser une place aux petites associations pour mieux considérer les enjeux spécifiques aux associations régionales<sup>47</sup>. Cependant, un mémoire mentionnait qu'il serait important pour la PAEN de se construire au sein d'un regroupement solide d'associations montréalaises auquel les associations régionales pourraient se joindre éventuellement<sup>48</sup>. Cette solution ne permettrait pas aux associations régionales de se prononcer dès le début sur leurs enjeux pour construire une structure qui répond à leurs besoins, et va à l'encontre les principes de respect et d'écoute<sup>49</sup>, d'inclusion et d'union<sup>50</sup>, d'égalité<sup>51</sup> et d'entraide<sup>52</sup>.

Les modalités de vote des congrès de la FEUQ étaient établies selon des paliers semi-proportionnels<sup>53</sup> allant de 1 à 9 votes pour des associations de 150 à 40 000 membres. De plus, les décisions étaient prises dans des commissions issues du congrès dans lesquelles le principe d'un vote par association était respecté. Ces décisions devaient cependant toutes être entérinées en congrès, où le vote devait passer aux deux tiers<sup>54</sup>.

Deux écoles de pensées s'affrontent actuellement : celle où les décisions doivent être prises par une majorité d'associations étudiantes membres, car chaque association représente un profil-type d'étudiant ou d'étudiante (un vote par association<sup>55</sup>), et celle où les décisions doivent être prises par une majorité de membres individuels, car ce sont les personnes qui paient les cotisations et qui sont représentées par l'association nationale (vote proportionnel<sup>56</sup>). Ainsi, un système de double majorité où les décisions devraient être acceptées par ces deux majorités à la fois semble la solution à ce dilemme<sup>57</sup>.

À titre d'exemple, dans un tel système de double majorité, une proposition en faveur de laquelle se prononcent une majorité d'associations, mais que rejettent une minorité d'associations représentant une majorité d'étudiants membres serait refusée. Une autre proposition pour laquelle vote un nombre minoritaire de grosses associations représentant une majorité d'étudiants membres, mais contre laquelle

---

<sup>47</sup> 15 mentions.

<sup>48</sup> 1 mention.

<sup>49</sup> 22 mentions.

<sup>50</sup> 7 mentions.

<sup>51</sup> 11 mentions.

<sup>52</sup> 2 mentions.

<sup>53</sup> 17 mentions.

<sup>54</sup> 3 mentions.

<sup>55</sup> 37 mentions.

<sup>56</sup> 45 mentions.

<sup>57</sup> 9 mentions.

vote un nombre majoritaire de petites associations serait également refusée. Seules les propositions faisant consensus entre les grosses et les petites associations seraient acceptées, c'est-à-dire les propositions pour lesquelles une majorité d'associations autour de la table votent, et que celles-ci représentent une majorité d'étudiants et étudiantes membres.

Ainsi, une minorité de grandes associations étudiantes urbaines qui représente une majorité d'individus ne pourrait pas imposer sa vision à la PAEN. De la même manière, une majorité d'associations étudiantes qui représente une minorité d'individus ne pourrait pas non plus imposer sa vision. Bien que ce système risquerait de causer une stagnation des prises de décisions, l'avancement des dossiers devrait obligatoirement passer par une discussion et par l'atteinte d'un consensus entre les grandes et les petites associations. C'est pourquoi le comité recommande :

### **Recommandation 16**

Que les modalités de vote de l'assemblée générale de la prochaine association étudiante nationale soient une double majorité où les décisions doivent être acceptées par une majorité simple, sans compter les abstentions, d'associations membres et de membres individuels représentés par ces associations, et où une proposition sera automatiquement mise en dépôt jusqu'à la prochaine instance du même type si le nombre d'abstentions dépasse 50 % dans l'une ou l'autre des majorités.

Il faut également noter les autres systèmes de votation qui ont été abordés dans les mémoires. Le principe de double majorité composé d'une majorité d'associations et d'une seconde majorité basée sur un système semi-proportionnel est, entre autres, le système utilisé à la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)<sup>58</sup>. Un mémoire fait également mention d'un vote par association locale<sup>59</sup>, ce qui créerait une prédominance claire des associations urbaines sur les associations régionales. Un mémoire mentionne un système d'appui de proposition par un autre sous-groupe, où toutes les propositions doivent, par exemple, être appuyées par une association urbaine et une association de région<sup>60</sup>. Cependant, la définition des sous-groupes est floue, et le nombre de critères est grand (sexe, programme d'études, cycles d'études, etc.). Finalement, quelques mémoires mentionnent également la possibilité de référendums<sup>61</sup> et de vote électronique<sup>62</sup>, ce qui serait beaucoup trop difficile à implanter pour toutes les décisions, mais à considérer selon les enjeux apportés. En effet, ces dernières mentions ont souvent été faites dans le cadre de votes de grève, qui ne touchent pas l'association nationale, mais bien l'association locale.

---

<sup>58</sup> 1 mention.

<sup>59</sup> 1 mention.

<sup>60</sup> 1 mention.

<sup>61</sup> 3 mentions.

<sup>62</sup> 10 mentions.



De plus, il faudrait que les statuts de la PAEN, délimitant entre autres les modalités de vote, ne puissent pas être changés aussi facilement que les décisions normales. Sinon, cela ouvrirait la porte à une situation où, pour gagner un point spécifique, les statuts de la PAEN seraient changés sur le coup. Bien sûr, les statuts devraient être plus malléables au début de la vie de l'organisation pour favoriser l'atteinte du consensus et de l'efficacité. Cependant, considérant l'importance de munir la PAEN de règles stables qui ne pourraient être modifiées pour adopter des points spécifiques, le comité recommande :

#### **Recommandation 17**

Qu'à terme, les modifications aux statuts de la prochaine association étudiante nationale se fassent uniquement dans le cadre d'une instance annuelle.

De plus, la FEUQ possédait une commission particulière ayant sa propre présidence où seules les associations membres représentant des cycles supérieurs avaient le droit de vote : le conseil national des cycles supérieurs (CNCS). Ce principe de séparation des enjeux est cependant néfaste sur plusieurs points. D'abord, plusieurs enjeux communs au premier cycle et aux cycles supérieurs, comme les stages, ont dû être traités par la commission des affaires universitaires et par le CNCS, ce qui avait pour effet de dédoubler des recherches et même des campagnes. De plus, des enjeux importants sont négligés par une structure réservée aux cycles supérieurs. Par exemple, les stages d'initiation à la recherche en sciences humaines, les centres collégiaux de transfert de technologie et la communication de la recherche sont trois enjeux qui touchent spécifiquement l'intersection entre les cycles supérieurs et le premier cycle, et ces enjeux étaient tout simplement ignorés par la structure de la FEUQ. Une dichotomie entre des sous-ensembles de membres ne respecterait pas l'idée d'un mouvement étudiant uni et solidaire et ouvre la porte à une fragmentation et une complexification arbitraire des structures. De plus, le FRAS permettrait déjà la création de groupes où seuls certains intérêts spécifiques sont représentés. C'est pourquoi le comité recommande :

#### **Recommandation 18**

Que les instances et sous-instances de la prochaine association étudiante nationale soient inclusives et permettent à tous les membres de s'exprimer et de se prononcer.

Par souci d'inclure les réalités particulières de sous-groupes d'étudiants et étudiantes, il faudrait néanmoins s'assurer qu'il y ait des sous-instances réservées à ces réalités auxquelles toutes les associations membres pourraient assister et participer<sup>63</sup>. Les associations n'étant pas touchées par ces enjeux auraient simplement tendance à ne pas y participer.

---

<sup>63</sup> 6 mentions.

Par exemple, plusieurs enjeux touchent les étudiants et étudiantes en région, comme la mobilité ou l'exode des cerveaux, et il serait important qu'il existe une sous-instance consacrée à ces enjeux. Cependant, il serait également important qu'une association comme la FAÉCUM puisse participer à cette sous-instance puisqu'elle représente un nombre important de membres en région se trouvant sur ses campus à Saint-Hyacinthe et en Mauricie, en stages médicaux en Abitibi ou en Gaspésie, ou dans des centres d'enseignement, de stage et de recherche délocalisés<sup>64</sup>. Le comité recommande ainsi :

**Recommandation 19**

Que des sous-instances soient créées au sein de la prochaine association étudiante nationale pour traiter de sujets spécifiques comme les enjeux régionaux et de cycles supérieurs.

---

<sup>64</sup> 1 mention.

## 4. COMMUNICATION ET ACCÈS

Un problème souvent soulevé à la FEUQ était la piètre qualité de ses plans de communication avec les membres et plus spécifiquement auprès des membres individuels. Il serait donc crucial d'avoir une meilleure communication avec les associations membres et les membres étudiants<sup>65</sup>, ainsi qu'avec les médias et la population générale<sup>66</sup>. À ce sujet, la FEUQ possédait trois membres de l'exécutif travaillant sur les communications à l'interne ainsi que deux employés aux postes d'attaché de presse et d'attaché politique. Les problèmes de communication sont complexes et devraient être traités par l'établissement d'un plan de communication efficace monté par un comité exécutif et des employés et employées talentueux. La solution ne passerait donc pas nécessairement par l'augmentation du nombre d'exécutants et d'employés affectés à cette tâche, mais par le recrutement des meilleurs talents en communication. Une condition obligatoire à l'atteinte de ce but pour la PAEN serait de se doter des ressources nécessaires à l'attraction et à la rétention de ces talents. C'est pourquoi, en plus des recommandations précédentes qui touchent directement les ressources financières, le comité recommande :

### Recommandation 20

Que la prochaine association étudiante nationale possède un nombre suffisant de postes exécutifs et d'employés affectés à la communication avec les membres, autant associatifs qu'individuels.

Cependant, dans le respect de la souveraineté locale des associations membres, la communication avec les membres individuels devrait toujours se faire de concert avec les membres associatifs, puisque ce sont ces derniers qui entretiennent les liens les plus étroits avec les membres individuels. Par contre, il ne faudrait pas non plus ignorer les membres individuels qui voudraient être joints de manière proactive. Le comité recommande ainsi :

### Recommandation 21

Que la communication entre la prochaine association étudiante nationale et les membres individuels se fasse de concert avec les membres associatifs, sauf si des membres individuels donnent leurs coordonnées et demandent à recevoir des communications.

Il serait important que les documents dédiés aux membres ou au grand public reconnaissent l'importance du féminisme<sup>67</sup> et soient rédigés de manière épiciène<sup>68</sup>, à l'instar de la FAÉCUM, qui s'est dotée d'une politique de rédaction à ce sujet. C'est pourquoi le comité recommande :

---

<sup>65</sup> 33 mentions.

<sup>66</sup> 8 mentions.

<sup>67</sup> 13 mentions.

<sup>68</sup> 2 mentions.

**Recommandation 22**

Que les documents de la prochaine association étudiante nationale destinés aux membres et au grand public soient rédigés de façon épiciène.

Dans le même ordre d'idées, il faudrait également respecter les différences culturelles, sexuelles et de langue<sup>69</sup>. Alors que le respect des différences culturelles et sexuelles se ferait dans la culture de l'association, le respect des différences de langue serait crucial dans l'établissement du discours. Ainsi, le comité recommande :

**Recommandation 23**

Que les documents de la prochaine association étudiante nationale destinés aux membres soient tous traduits en anglais dans un délai raisonnable.

**Recommandation 24**

Que les instances de la prochaine association étudiante nationale procurent un service de traduction simultanée aux membres anglophones présents.

Un processus de discussion entre l'exécutif et les associations membres serait crucial à l'existence du FRAS défini précédemment. En effet, un problème parfois soulevé à la FEUQ est le grand nombre d'orientations attribuées à l'exécutif et la charge de travail trop importante que cela entraîne. En effet, un exécutif dont la charge de travail serait trop grande n'arriverait pas à réaliser l'entièreté de ses mandats, ce qui engendrerait une frustration chez les membres pour qui les mandats non réalisés sont d'une grande importance.

Une association membre devrait ainsi faire le choix de donner un mandat à l'exécutif et risquer que celui-ci ne l'accomplisse pas, ou de passer par le FRAS. Pour faire ce choix, l'association membre aurait besoin d'un maximum d'information sur les capacités de l'exécutif à réussir les mandats qui lui sont confiés. En échange, l'exécutif devrait comprendre que les informations données à ce sujet constituent un engagement clair et honnête sur les mandats visés.

Ce processus de discussion prendrait la forme d'un « camp d'orientation » dans lequel les membres de l'exécutif devraient se prononcer sur leurs capacités à réaliser les mandats amenés par les membres<sup>70</sup>. Le discours tenu par l'exécutif serait ainsi un engagement de sa part, et devrait donc rester honnête pour ne pas l'engager à réaliser des mandats au-delà de ses capacités.

---

<sup>69</sup> 7 mentions.

<sup>70</sup> 1 mention.

Les associations membres pourraient ainsi faire un choix éclairé pour maximiser la réussite de leurs projets. Si l'exécutif prend un engagement sur la réussite d'un mandat, une association membre pourrait alors pleinement exprimer son mécontentement si celui-ci échoue. Si l'exécutif indique qu'un certain enjeu ne pourra être traité de manière prioritaire faute de ressources ou d'opportunités, l'association membre pourrait alors prendre le risque de le confier à l'exécutif en toute connaissance de cause des engagements limités de celui-ci, ou le soumettre au FRAS, ou encore choisir d'élire un nouveau membre de l'exécutif qui serait prêt à s'engager de façon plus ferme.

Ainsi, ce processus de discussion favoriserait la participation active des membres, qui y apporteraient les enjeux qui leur tiennent à cœur, tout en étant plus transparent sur les réalités de l'exécutif de la PAEN<sup>71</sup>. C'est pourquoi le comité recommande :

### **Recommandation 25**

Qu'un processus de discussion soit instauré entre les associations membres et l'exécutif de la prochaine association étudiante nationale dans l'établissement des orientations annuelles et des plans d'action, au cours duquel l'exécutif devra se prononcer sur la faisabilité de chaque projet et après lequel les membres choisiront de soumettre ce projet à l'exécutif ou au fonds de ressources pour actions sociales.

De plus, il serait important de mettre en place un processus de reddition de comptes adéquat entre les membres et l'exécutif tout au long de l'année<sup>72</sup>. C'est pourquoi le comité recommande :

### **Recommandation 26**

Que les membres de l'exécutif de la prochaine association étudiante nationale doivent présenter aux membres des plans d'action et des rapports d'activités réguliers.

Dans le but d'établir un contact plus direct avec les membres et de les outiller, il serait intéressant pour la PAEN de se doter d'une offre d'ateliers de formation procurés par des formateurs professionnels ou des membres de l'exécutif et touchant différents enjeux comme la mobilisation étudiante ou la communication. De telles formations existaient à la FEUQ, mais étaient souvent limitées aux exécutants et exécutantes des associations, car offertes lors d'un camp de formation. Il serait intéressant d'étendre l'offre de ces formations aux étudiants et aux étudiantes en les leur procurant sur leur campus<sup>73</sup>. Ces formations pourraient ainsi être demandées tout au long de l'année par les associations membres qui le souhaiteraient. Le comité recommande ainsi :

---

<sup>71</sup> 2 mentions.

<sup>72</sup> 1 mention.

<sup>73</sup> 5 mentions.

**Recommandation 27**

Que la prochaine association étudiante nationale possède une banque d'ateliers de formation pouvant être offerts aux associations membres et aux membres individuels sur leur campus, à la demande des associations membres.

À ce sujet, la valeur de transparence est souvent mentionnée dans les mémoires<sup>74</sup>. L'accès facile et rapide aux documents pour les étudiants et les étudiantes sans l'obligation de passer par leur association étudiante apparaît comme une nécessité, surtout que ce sont eux qui payent pour ces ressources<sup>75</sup>. Un excellent moyen de s'assurer d'une transparence efficace concernant les documents serait d'instaurer deux statuts de membre au sein de la PAEN, soit un statut de membre associatif et un statut de membre individuel, avec des droits et devoirs attribués à chacun. C'est pourquoi le comité recommande :

**Recommandation 28**

Que les personnes membres d'une association membre de la prochaine association étudiante nationale possèdent automatiquement un statut de membre individuel auquel seront octroyés les privilèges d'assister aux instances et d'accéder aux documents de l'organisation comme les recherches, les procès-verbaux, les plans d'action, les rapports réguliers d'activités et le budget.

L'accès à ces documents devrait être facilité par une meilleure utilisation de l'internet<sup>76</sup>. À ce sujet, un mémoire mentionne que la PAEN pourrait utiliser cette opportunité pour faire des sondages consultatifs auprès des membres sur son site web<sup>77</sup>, quoiqu'il faille garder en tête qu'une telle méthode ne pourrait jamais être décisionnelle. De plus, il serait également pertinent d'envoyer un bulletin électronique sur une base régulière pour que les membres individuels puissent connaître les activités régulières de la PAEN<sup>78</sup>. C'est pourquoi le comité recommande :

**Recommandation 29**

Que la prochaine association étudiante nationale produise un bulletin électronique mensuel adressé aux membres associatifs et individuels.

Si jamais des sections du budget ou d'autres documents devraient demeurer à huis clos pour des raisons de stratégie politique, il serait intéressant de mettre en place un mécanisme simplifié pour permettre aux membres individuels d'avoir accès à ces documents en passant par les instances des associations membres<sup>79</sup>. Ainsi, le comité recommande :

---

<sup>74</sup> 22 mentions.

<sup>75</sup> 6 mentions.

<sup>76</sup> 4 mentions.

<sup>77</sup> 1 mention.

<sup>78</sup> 2 mentions.

<sup>79</sup> 1 mention.

**Recommandation 30**

Qu'il soit possible de présenter les documents de la prochaine association étudiante nationale présentés sous huis clos dans une instance d'une association membre ou d'une de ses associations si cette instance est également sous huis clos.

De plus, dans le but d'accommoder les associations étudiantes situées loin des centres urbains, il serait important pour les instances de la PAEN d'être situées à différents endroits à travers le Québec au cours de l'année<sup>80</sup>. Ainsi, le comité recommande :

**Recommandation 31**

Que les instances de la prochaine association étudiante nationale soient situées à différents endroits à travers le Québec au cours de l'année, et que ces endroits ne soient pas limités aux grands centres urbains dans le but d'accommoder les associations régionales.

---

<sup>80</sup> 2 mentions.

## 5. COTISATIONS

Les cotisations n'ont pas fait l'objet d'une question dans l'appel de mémoire, et il faut ici noter qu'aucun mémoire n'en faisait mention. Cependant, le bureau exécutif a tout de même amené le point au sein du comité de travail puisqu'il s'agit d'un enjeu important sur lequel il est nécessaire de se prononcer. Les cotisations sont cruciales pour répondre aux inquiétudes soulevées par l'appel de mémoire, spécialement pour procurer les ressources nécessaires à une communication adéquate avec les membres<sup>81</sup>.

La FEUQ avait un problème important de ressources dû à la fois au petit nombre de membres et au faible montant des cotisations. En effet, le montant des cotisations était totalement inadéquat et le processus pour l'augmenter était incroyablement contraignant, forçant le déclenchement de référendums coordonnés à travers la province. C'est pourquoi le comité recommande :

### **Recommandation 32**

Que les cotisations de la prochaine association étudiante nationale soient fixées selon une étude détaillée dans le but de répondre adéquatement aux besoins des étudiants et des étudiantes.

Il serait également crucial de considérer les effets de l'inflation si le but de la PAEN est d'être pérenne. En effet, l'inflation réduirait le pouvoir d'action des ressources de la PAEN, alors que celle-ci se devrait de proposer des salaires compétitifs à ses employés pour attirer les meilleurs talents. Ainsi, une augmentation du montant des cotisations au niveau de l'inflation serait très différente d'une augmentation dépassant ce niveau, puisque la première servirait à conserver le même pouvoir d'action au fil des années et que la seconde serait due à une réévaluation des besoins des étudiants et des étudiantes. Il serait donc normal qu'une augmentation au-delà du niveau de l'inflation nécessite un processus plus complexe qui comprenne la consultation de l'ensemble de la population étudiante.

À la FEUQ, le fait que l'indexation des cotisations devait obligatoirement passer par un référendum simultané à travers la province dont l'organisation logistique était presque impossible a joué un rôle important dans son déclin. Au sein de la PAEN, il faudrait instaurer des processus différents pour une augmentation du montant des cotisations au niveau de l'inflation et pour une augmentation au-delà de ce niveau. Dans le but d'éviter un gel salarial des employés de la PAEN, le comité recommande :

### **Recommandation 33**

Que les cotisations de la prochaine association étudiante nationale soient indexées annuellement au taux d'inflation du Québec.

---

<sup>81</sup> 33 mentions.



## 6. ENJEUX SPÉCIFIQUES

Malgré l'absence d'une section réservée aux enjeux qui devraient être portés par l'association nationale, plusieurs étudiants et étudiantes ont néanmoins mentionné des enjeux concrets qu'ils souhaiteraient voir défendus.

Il faut cependant se rappeler que les enjeux défendus et apportés par la FAÉCUM sont basés sur ses recherches adoptées en conseil central, ainsi que sur son cahier de positions. Ainsi, les mentions ci-dessous sont données à titre indicatif seulement.

### 6.1. ÉDUCATION

Les enjeux particulièrement mentionnés concernant l'éducation sont la qualité de l'enseignement<sup>82</sup>, l'accessibilité à l'éducation<sup>83</sup>, le financement de l'éducation<sup>84</sup>, les bourses étudiantes<sup>85</sup> et l'aide financière aux études<sup>86</sup>. L'enjeu des frais de scolarité<sup>87</sup> a également été nommé, ainsi que la gratuité scolaire<sup>88</sup>. Une réponse mentionnait cependant le désir d'augmenter les frais de scolarité pour augmenter la qualité de l'éducation<sup>89</sup>.

Plusieurs personnes ont également mentionné l'encadrement du droit de grève<sup>90</sup>, la valorisation de l'éducation<sup>91</sup> et le retrait du privé de l'éducation<sup>92</sup>. Concernant ce dernier enjeu, un autre mémoire mentionnait cependant le désir de retirer les investissements publics de l'éducation<sup>93</sup>.

Finalement, d'autres enjeux portaient sur les opportunités et la rémunération des stages<sup>94</sup>, la marchandisation du savoir<sup>95</sup>, l'autonomie des universités<sup>96</sup> et le processus de nomination dans celles-ci<sup>97</sup>.

Les enjeux mentionnés concernant les conditions de vie étudiantes se rapportaient au logement<sup>98</sup>, au transport en commun<sup>99</sup> et à la gestion du stress<sup>100</sup>.

---

<sup>82</sup> 21 mentions.

<sup>83</sup> 13 mentions.

<sup>84</sup> 11 mentions.

<sup>85</sup> 2 mentions.

<sup>86</sup> 4 mentions.

<sup>87</sup> 8 mentions.

<sup>88</sup> 12 mentions.

<sup>89</sup> 1 mention.

<sup>90</sup> 8 mentions.

<sup>91</sup> 5 mentions.

<sup>92</sup> 4 mentions.

<sup>93</sup> 1 mention.

<sup>94</sup> 2 mentions.

<sup>95</sup> 1 mention.

<sup>96</sup> 1 mention.

<sup>97</sup> 1 mention.

D'autres enjeux locaux ont également été cités, comme l'efficacité du système de notation<sup>101</sup> ainsi que l'amélioration des méthodes d'enseignement<sup>102</sup>.

## 6.2. ENJEUX SOCIAUX

Quelques enjeux sociaux qui ne sont pas liés à l'éducation ont aussi été mentionnés dans certaines réponses. Ceux-ci incluent le développement durable<sup>103</sup>, le système de notation<sup>104</sup>, le désengagement général de l'État<sup>105</sup>, l'anticapitalisme<sup>106</sup> ainsi que les causes autochtones<sup>107</sup>.

---

<sup>98</sup> 1 mention.

<sup>99</sup> 1 mention.

<sup>100</sup> 1 mention.

<sup>101</sup> 2 mentions.

<sup>102</sup> 1 mention.

<sup>103</sup> 2 mentions.

<sup>104</sup> 1 mention.

<sup>105</sup> 1 mention.

<sup>106</sup> 2 mentions.

<sup>107</sup> 1 mention.

## RAPPEL DES RECOMMANDATIONS

### **Recommandation 1**

Que la prochaine association étudiante nationale base son discours sur des recherches crédibles et de qualité.

### **Recommandation 2**

Que la mission de la prochaine association étudiante nationale soit de se concentrer sur l'amélioration concrète des conditions de vie étudiantes.

### **Recommandation 3**

Que la prochaine association étudiante nationale se concentre sur la représentation provinciale ainsi que sur la représentation fédérale.

### **Recommandation 4**

Que la prochaine association étudiante nationale soit une organisation ayant pour seuls membres des étudiants universitaires, et qu'advenant un désir de la part d'autres associations étudiantes de s'y joindre, qu'elle privilégie l'option d'une coalition plutôt que l'adhésion desdites associations étudiantes.

### **Recommandation 5**

Que la prochaine association étudiante nationale soit ouverte à l'établissement de coalitions ponctuelles avec des associations ou regroupements externes.

### **Recommandation 6**

Que les membres votants de la prochaine association étudiante nationale soient des associations étudiantes qui représentent tous les étudiants et étudiantes de leur établissement d'enseignement, ou que ses membres ne soient pas représentés par une association étudiante accréditée ou reconnue ayant un plus large bassin d'accréditation ou de reconnaissance au sens de la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants (RLRQ, c. A-3.01).

### **Recommandation 7**

Que des sous-instances soient créées au sein de la prochaine association étudiante nationale pour permettre aux membres individuels ou aux personnes externes de s'exprimer.

### **Recommandation 8**

Que les modalités d'adhésion et de désaffiliation de la prochaine association étudiante nationale se fassent dans le respect des mécanismes de prise de décision des associations membres

**Recommandation 9**

Que les désaffiliations de la prochaine association étudiante nationale soient effectives seulement au début de l'année financière suivant la désaffiliation.

**Recommandation 10**

Que la prochaine association étudiante nationale possède un conseil d'administration au sein duquel chaque association étudiante membre pourra nommer un membre.

**Recommandation 11**

Que la prochaine association étudiante nationale possède un fonds de ressources pour actions sociales auquel les associations membres peuvent soumettre des projets de campagne qui seront vérifiés sans qu'ils soient pour autant rejetés par le conseil d'administration et soumis à l'assemblée générale pour approbation jusqu'à l'épuisement du fonds ou l'atteinte d'un nombre maximal de campagnes établi selon les ressources humaines disponibles.

**Recommandation 12**

Que les membres de l'exécutif de la prochaine association étudiante nationale soient rémunérés pour un travail à temps plein.

**Recommandation 13**

Que les membres de l'exécutif de la prochaine association étudiante nationale puissent embaucher des ressources humaines adéquates pour répondre aux besoins des étudiants et des étudiantes.

**Recommandation 14**

Que les membres de l'exécutif de la prochaine association étudiante nationale n'aient pas obligatoirement à conserver un statut d'étudiant pendant leur mandat, sauf au moment de leur élection.

**Recommandation 15**

Qu'il y ait des postes spécifiques au premier cycle et aux cycles supérieurs au sein de l'exécutif de la prochaine association étudiante nationale.

**Recommandation 16**

Que les modalités de vote de l'assemblée générale de la prochaine association étudiante nationale soient une double majorité où les décisions doivent être acceptées par une majorité simple, sans compter les abstentions, d'associations membres et de membres individuels représentés par ces associations, et où une proposition sera automatiquement mise en dépôt jusqu'à la prochaine instance du même type si le nombre d'abstentions dépasse 50 % dans l'une ou l'autre des majorités.

**Recommandation 17**

Qu'à terme, les modifications aux statuts de la prochaine association étudiante nationale se fassent uniquement dans le cadre d'une instance annuelle.

**Recommandation 18**

Que les instances et sous-instances de la prochaine association étudiante nationale soient inclusives et permettent à tous les membres de s'exprimer et de se prononcer.

**Recommandation 19**

Que des sous-instances soient créées au sein de la prochaine association étudiante nationale pour traiter de sujets spécifiques comme les enjeux régionaux et de cycles supérieurs.

**Recommandation 20**

Que la prochaine association étudiante nationale possède un nombre suffisant de postes exécutifs et d'employés affectés à la communication avec les membres, autant associatifs qu'individuels.

**Recommandation 21**

Que la communication entre la prochaine association étudiante nationale et les membres individuels se fasse de concert avec les membres associatifs, sauf si des membres individuels donnent leurs coordonnées et demandent à recevoir des communications.

**Recommandation 22**

Que les documents de la prochaine association étudiante nationale destinés aux membres et au grand public soient rédigés de façon épïcène.

**Recommandation 23**

Que les documents de la prochaine association étudiante nationale destinés aux membres soient tous traduits en anglais dans un délai raisonnable.

**Recommandation 24**

Que les instances de la prochaine association étudiante nationale procurent un service de traduction simultanée aux membres anglophones présents.

**Recommandation 25**

Qu'un processus de discussion soit instauré entre les associations membres et l'exécutif de la prochaine association étudiante nationale dans l'établissement des orientations annuelles et des plans d'action, au

cours duquel l'exécutif devra se prononcer sur la faisabilité de chaque projet et après lequel les membres choisiront de soumettre ce projet à l'exécutif ou au fonds de ressources pour actions sociales.

**Recommandation 26**

Que les membres de l'exécutif de la prochaine association étudiante nationale doivent présenter aux membres des plans d'action et des rapports d'activités réguliers.

**Recommandation 27**

Que la prochaine association étudiante nationale possède une banque d'ateliers de formation pouvant être offerts aux associations membres et aux membres individuels sur leur campus, à la demande des associations membres.

**Recommandation 28**

Que les personnes membres d'une association membre de la prochaine association étudiante nationale possèdent automatiquement un statut de membre individuel auquel seront octroyés les privilèges d'assister aux instances et d'accéder aux documents de l'organisation comme les recherches, les procès-verbaux, les plans d'action, les rapports réguliers d'activités et le budget.

**Recommandation 29**

Que la prochaine association étudiante nationale produise un bulletin électronique mensuel adressé aux membres associatifs et individuels.

**Recommandation 30**

Qu'il soit possible de présenter les documents de la prochaine association étudiante nationale présentés sous huis clos dans une instance d'une association membre ou d'une de ses associations si cette instance est également sous huis clos.

**Recommandation 31**

Que les instances de la prochaine association étudiante nationale soient situées à différents endroits à travers le Québec au cours de l'année, et que ces endroits ne soient pas limités aux grands centres urbains dans le but d'accommoder les associations régionales.

**Recommandation 32**

Que les cotisations de la prochaine association étudiante nationale soient fixées selon une étude détaillée dans le but de répondre adéquatement aux besoins des étudiants et des étudiantes.

**Recommandation 33**

Que les cotisations de la prochaine association étudiante nationale soient indexées annuellement au taux d'inflation du Québec.